

Candidater sur Mon Master



Mon Master répertorie toute l'offre des Masters en France.

C'est également sur cette plateforme que les étudiants et les adultes en reprise d'études sont invités à candidater en première année de Master à partir du 26 février.

Elle comprend des procédures et un calendrier national.

<https://www.monmaster.gouv.fr>



■ Calendrier national

A partir du 29 janvier 2024	Consultation des formations sur monmaster.gouv.fr
Du 26 février au 24 mars 2024	Dépôt des candidatures en formation initiale ou en alternance
Du 2 avril au 28 mai 2024	Examen des candidatures par les établissements
Du 4 au 24 juin 2024	Phase principale d'admission
Du 25 juin au 31 juillet 2024 Phase complémentaire	Du 25 juin au 30 juin > Phase de candidature et classement des candidatures encore en attente pour la gestion des désistements
	Du 1er au 12 juillet > Examen des candidatures par les établissements
	Du 15 au 31 juillet > phase d'admission
Jusqu'à la mi-septembre	Gestion des désistements

Du 4 au 8 mars 2024, préparez votre poursuite d'études à l'UPEC !
Ce sera la Semaine des Masters, Diplômes d'ingénieurs et Doctorats. Plus d'infos >



■ Démarches et conseils

- **15 candidatures maximum** en formation initiale (statut étudiant) et 15 candidatures maximum dans les formations en alternance.
- **Le décompte des candidatures se fait par mention de master** au sein d'un établissement donné : le fait de se porter candidat dans plusieurs parcours d'une même mention de master, dans un même établissement, ne compte que pour une seule candidature.
- Les candidatures ne sont pas hiérarchisées.
- **Consultez les fiches Masters de plusieurs établissements** : même si deux formations portent le même intitulé (la même mention), elles peuvent proposer un programme différent, d'autres modalités d'enseignement, conduire à des métiers différents, etc
- **Candidatez à plusieurs masters** pour vous donner plus de chances d'être retenu(e) dans au moins une formation.
- **Adaptez votre candidature** à chaque formation pour montrer votre intérêt.

■ Ma candidature est retenue, que faire ?

Pour chaque proposition que vous recevez en réponse à vos candidatures, vous pouvez :

- **Soit la refuser**
- **Soit l'accepter provisoirement** : parce que vous voulez attendre de voir si vous êtes accepté(e) dans une autre formation pour laquelle vous êtes sur liste d'attente.
- **Soit l'accepter définitivement.**

■ Candidatures pour les Masters en alternance

Pour être acceptés, les candidats doivent déposer « un contrat ou une promesse de contrat » sur la plateforme, qui devra ensuite être validé par la formation, dans le respect de l'ordre d'arrivée des contrats. Si la formation valide le contrat, le candidat reçoit une proposition d'admission, qu'il pourra alors accepter (provisoirement ou définitivement) ou refuser.

■ La phase complémentaire

Elle est proposée aux étudiants sans proposition d'admission acceptée définitivement au terme de la phase principale d'admission.

CONSEILS ET DEMARCHES

- ▶ L'UPEC propose 206 parcours en Masters
- ▶ **Participez à la Semaine des Masters** du 4 au 8 mars à l'UPEC et aux ateliers tout au long de la procédure
- ▶ **Bénéficiez de conseils individualisés** avec ou sans rendez-vous
- ▶ **Participez aux mardis du CV pour préparer votre candidature**
- ▶ Venez au **Centre de ressources documentaires** sur les formations, les métiers et l'emploi
- ▶ **Consultez les offres sur Réseau pro pour trouver un contrat en alternance**
<https://reseaupro.u-pec.fr>.
- ▶ **Informez-vous sur l'actualité des métiers** avec le Guide des ressources emploi, accessible depuis e-campus